

Communiqué de presse

**Une analyse de Comparis révèle des disparités majeures dans les prestations
« dommage total »**

Assurance auto : selon l'assureur, jusqu'à 10 000 francs d'indemnisation en plus pour un dommage total

Dans l'assurance auto, le montant de la prime n'est pas la seule chose qui compte, à fortiori quand il est question d'accident : en cas de dommage total, les prestations affichent des différences pouvant aller jusqu'à 17 % selon l'assureur considéré. Dans la perspective de l'indemnisation d'un dommage total et en fonction de l'âge du véhicule, il peut par ailleurs être intéressant de penser à changer d'assureur. Tels sont les résultats d'une analyse de comparis.ch.

Zurich, le 23 novembre 2018 – En cas de sinistre intégral, un automobiliste peut, selon l'assureur, percevoir une indemnisation jusqu'à 10 000 francs supérieure. Tels sont les résultats d'une analyse réalisée par le comparateur sur Internet comparis.ch auprès de dix assureurs. Les différences de l'indemnisation d'un dommage total peuvent atteindre jusqu'à 17 %. L'écart le plus important dans le remboursement d'un dommage intégral concerne les véhicules âgés de cinq à sept ans. De plus, les assureurs appliquent des critères différents en ce qui concerne la classification d'un dommage total.

L'écart majeur concerne les véhicules âgés de cinq à sept ans

Avec un écart de 17 %, les disparités les plus importantes dans l'indemnisation d'un dommage intégral concernent les véhicules âgés de cinq à sept ans. Ainsi, Bâloise Assurance versera 37 102 francs au propriétaire d'une Volvo XC60 pour son véhicule accidenté de 66 mois. Un client Axa ne touchera, lui, que 30 756 francs pour le même véhicule. Cela représente une différence de 6346 francs. Pour une voiture de moyen de gamme, une Skoda Octavia, la différence de prestations s'élève à 3664 francs. Même pour une Fiat 500, un automobiliste assuré par Bâloise Assurance touche 1866 francs de plus au bout de 66 mois que chez Axa.

Toujours près de 60 % d'indemnisation au cours de la sixième année

Pour les véhicules de 5,5 ans (66 mois), Bâloise Assurance offre la meilleure indemnisation avec 57,3 % de la valeur à neuf. La deuxième place est occupée par Dextra, La Mobilière, Generali, Helvetia et Smile.direct avec 55 % pour chacune de ces compagnies. Les compagnies Allianz et Elvia viennent se classer en troisième position avec 54,5 % chacune. L'indemnisation la plus basse est accordée par Axa qui rembourse 47,5 % de la valeur à neuf.

Cinq assureurs sur dix remboursent la totalité du prix d'achat au cours de la deuxième année

Cinq des dix assureurs analysés indemnisent encore la totalité du prix d'achat du véhicule au cours de la deuxième année (après 18 mois) : Bâloise Assurance, Dextra, Generali, Helvetia et Smile.direct. Dans le milieu du classement, on retrouve La Mobilière et Zurich offrant respectivement 92,5 % et 90 % de la valeur à neuf.

En cas de dommage total au cours de la deuxième année, la somme la moins élevée vient de chez AXA qui n'indemnise que 85 % de la valeur à neuf. Allianz et Elvia remboursent toutes deux 86 % de la valeur à neuf. Pour les véhicules plus gros, comme la Volvo XC60, cela représente une perte de 9713 francs. Pour une citadine telle que la Fiat 500, un automobiliste perd près de 2856 francs.

Des définitions différentes du dommage total

Le montant du remboursement n'est pas la seule chose qui différencie les assureurs. D'une manière générale, il est certes considéré qu'il y a un dommage total lorsque les frais de réparation sont supérieurs à la valeur totale du véhicule, cependant les assureurs ont tous une définition différente des critères établissant le dommage total. Cela entraîne donc une différence d'appréciation de l'étendue du sinistre, élément majeur du dommage total, et conditionne ainsi l'indemnisation correspondante.

Aucune corrélation entre la qualité des prestations et le montant des primes

« Nous observons des différences marquées dans les prestations des assureurs au fil du temps. C'est la raison pour laquelle il peut être intéressant, dans la perspective d'un éventuel dommage total, de changer d'assurance sur la durée », déclare Andrea Auer, experte Mobilité de Comparis. Il est donc recommandé aux conducteurs réalisant des kilométrages importants de non seulement comparer les frais mais aussi les indemnités en cas de dommage total : « Le risque de dommage augmente avec le temps passé sur la route. »

Et l'experte d'ajouter qu'il n'existe aucune corrélation entre la qualité des prestations en cas de dommage total et le montant des primes. « Le calcul d'une prime dépend de nombreux facteurs individuels. C'est pourquoi les assureurs offrant une bonne couverture à la valeur vénale majorée peuvent proposer des primes basses. »

Méthode

Les compagnies d'assurances calculent le montant d'un remboursement en cas de dommage total sur la base d'échelles de la valeur vénale majorée. *comparis.ch a comparé les échelles (version actuelle des CGA de chacun des assureurs, situation au 07.11.2018) de dix compagnies d'assurance en Suisse sur la base de trois véhicules (Fiat 500, 0.9 TwinAir Turbo, 85 CV, prix catalogue : 19 040 CHF; Skoda Octavia, Skoda Octavia 2.0 TDI SCR 4x4, Version Style, prix catalogue : 37 390 CHF; Volvo XC60 T5 AWD Geartronic, R-Design, prix catalogue : 64 750 CHF) et de trois situations type. Pour les situations type, les hypothèses sont les suivantes : Dommage total à la suite d'une collision avec un animal sauvage (gros gibier) au cours de la 2^e année (ancienneté de 18 mois exactement et kilométrage de 15 000 km), de la 4^e année (ancienneté de 42 mois exactement et kilométrage de 35 000 km) ainsi que de la 6^e année (ancienneté de 66 mois et kilométrage de 55 000 km) ; état du véhicule : aucun dommage antérieur, bien entretenu, frais de réparation s'élevant à 91 % de la valeur du véhicule (2^e année) ou dépassant la valeur de remplacement du véhicule (4^e / 6^e année). Type d'indemnisation : valeur vénale majorée d'après l'offre de couverture la plus intéressante des assureurs dans cette catégorie. Pas de franchise. Le calcul de la valeur vénale s'appuie sur des valeurs moyennes générales basées sur*

les directives de taxation de l'Association suisse des experts automobiles indépendants (ASEAI). Dans la pratique, la valeur vénale peut être légèrement différente selon les types de véhicules.

Pour les tableaux comparatifs, voir le fichier PDF joint.

Échelle de la valeur vénale majorée

La valeur vénale majorée est un élément de l'assurance casco partielle ou casco complète pour les véhicules. Dans le cas d'un dommage total assuré ou d'un vol, la valeur vénale actuelle du véhicule est majorée d'un montant calculé sur la base d'un pourcentage. Cela permet de compenser la dépréciation enregistrée par le véhicule au cours des premières années notamment. La plupart des assurances casco indemnisent aujourd'hui systématiquement les véhicules de moins de sept ans sur la base de leur valeur vénale majorée.

Plus d'informations

Andrea Auer

Experte Mobilité

Téléphone : 044 360 53 91

Courriel : media@comparis.ch

comparis.ch

À propos de comparis.ch

Avec plus de 80 millions de visites chaque année, comparis.ch compte parmi les sites Internet les plus consultés de Suisse. L'entreprise compare les tarifs et les prestations des caisses maladie, des assurances, des banques et des opérateurs télécom. Elle présente aussi la plus grande offre en ligne de Suisse pour l'automobile et l'immobilier. Avec ses comparatifs détaillés et ses analyses approfondies, elle contribue à plus de transparence sur le marché. comparis.ch renforce ainsi l'expertise des consommateurs à la prise de décision. Entreprise créée en 1996 par l'économiste Richard Eisler, comparis.ch emploie aujourd'hui quelque 180 collaborateurs à Zurich.